



Le SylvoTrophée : un outil pour valoriser la gestion multifonctionnelle des forêts du Haut-Jura



© Julien Arbez

Le SylvoTrophée, concours forestier destiné à valoriser une sylviculture produisant du bois tout en respectant les écosystèmes et les autres usagers, est une démarche novatrice portée par le Parc naturel régional du Haut-Jura. En 2018, la deuxième édition du Trophée a concerné 4 parcelles forestières privées.



Depuis sa création, le Parc naturel régional du Haut-Jura promeut un **développement raisonné** des activités économiques du massif, dans le respect des **patrimoines naturel et culturel** qui contribuent à la richesse de son territoire. La forêt constitue sur ce plan une thématique centrale, par la surface qu'elle occupe – **65% du Parc environ** – et ses **multiples vocations** : économique (>2000 emplois), écologique, récréative, sanitaire ...

C'est pourquoi, dans la continuité des Prairies Fleuries, le Parc est à l'initiative, depuis 2016, d'un concours portant sur les espaces forestiers : **le Sylvotrophée**. Réalisé dans le cadre du **programme européen LEADER** (et avec l'appui financier de la région Bourgogne-Franche-Comté), ce concours a pour objectifs :

- ☞ **La mise en lumière de forestiers du territoire**, qui mettent en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle, auprès de leur profession comme du grand public
- ☞ La création d'un **lieu d'échanges et de débat entre acteurs du monde sylvicole**

L'édition 2018 fut consacrée à la thématique « **Futaies jardinées du Haut-Jura** ». Les **propriétaires forestiers**, privés, ont été invités à candidater en duo avec leur gestionnaire (sauf quand ils gèrent eux-mêmes leur parcelle). Les **conditions** à respecter pour proposer une candidature étaient les suivantes :

- ☞ Posséder des surfaces forestières sur le territoire du programme européen LEADER 2016-2020
- ☞ Proposer une parcelle de 5 à 15ha, exploitée récemment (<5 ans), et gérée selon les principes de la futaie jardinée

Au total, 5 candidatures ont été récoltées pour l'édition 2018. 4 ont été retenues pour concourir lors de cette édition, la logistique ne permettant pas de parcourir davantage de parcelles sur les 2 jours de visites. Qui dit concours dit **jury**, et pour cette occasion, le Parc a réuni des jurés de tous bords – **7 personnalités de la filière forêt-bois, de l'écologie et du volet « usagers »** – afin d'évaluer la démarche des candidats.

Les 30 et 31 août dernier, le jury du Sylvotrophée a visité les 4 parcelles candidates. Munis de grilles de notation (critères en annexe 1), ils ont évalué sur le terrain les **enjeux économiques, écologiques et sociaux** de chacune des parcelles, et la **prise en compte** de ces derniers à travers la gestion forestière menée. Sur la base des **observations de terrain** et des **échanges** avec les candidats, un lauréat a été choisi :

- **La Forêt des Loges** à Chaux-Neuve, gérée par Christophe Robbe (propriétaire) et Lucien Viennet (gestionnaire)

La remise des prix (novembre 2018) constituera le **point d'orgue du concours**, valorisant les initiatives de gestion forestière multifonctionnelle rencontrées lors des visites. **D'autres démarches de valorisation** seront lancées par la suite afin de capitaliser les expériences et d'inspirer les forestiers du territoire : fiches-témoignages, visite des parcelles lauréates à l'occasion d'évènements, site web commun avec les autres Parcs lancés dans la démarche, articles dans des revues spécialisées ...



L'édition 2018 du Sylvotrophée : les données clés

- L'édition 2018 du Sylvotrophée a suivi le **calendrier suivant** :

Jusqu'au 11 Juin 2018	Juillet/Août 2018	30 et 31 Août 2018	Novembre 2018
Appel à candidatures	Pré-sélection des parcelles candidates	Visite des parcelles candidates par le jury	Remise des prix

- 4 parcelles candidates** ont été visitées sur **2 journées** :

Candidats (propriétaires forestiers)	Gestionnaire
Gilles MARESCHAL	Lui-même
André LOMBARDOT	Bruno CHAPEAU (Coforet)
Christophe ROBBE	Lucien VIENNET
Indivision MASSON-MUNKA	Romain PERRIER (scierie Ducret)

- Le **jury 2018** était composé des personnes suivantes :

VOLET ECOLOGIE	1 botaniste	Thérèse BEAUFILS – Enseignante au CFPPA de Chateaufarine (Doubs)
	1 écologue généraliste	Vincent GODREAU – ONF Bourgogne Franche-Comté
VOLET ECONOMIE	1 expert forestier	Roland SUSSE
	1 sylviculteur privé	Christian BULLE – Syndicat des forestiers privés de Franche-Comté
	1 entrepreneur de travaux forestiers	Pascal MOYSE
VOLET SOCIAL	1 photographe naturaliste	Julien ARBEZ
	1 technicien chasseur	David CLERC – Fédération des Chasseurs du Doubs

- Le succès des deux premières éditions a installé le Sylvotrophée comme un événement important pour les forêts du Haut-Jura, de ce fait deux éditions supplémentaires (2019 et 2020) sont d'ores et déjà actées. Pour 2019, le Trophée concernera uniquement des forêts publiques. L'appel à candidatures sera lancé en début d'année.

Rendez-vous au premier trimestre 2019 pour une nouvelle édition !

Contact : Axel PEYRIC, chargé de mission Forêt / Grand tétras

Plus d'infos : www.parc-haut-jura.fr (rubrique Forêt- Filière Bois)



ANNEXE 1 : Aperçu des critères d'évaluation des parcelles candidates

Deux types de critères d'évaluation ont été employés :

- ☞ des critères relatifs au **contexte intrinsèque de la parcelle** (indépendamment de la gestion menée) et aux enjeux associés
- ☞ des critères relatifs à la **prise en compte de ces enjeux** par le propriétaire et le gestionnaire, à travers la gestion et l'exploitation (connaissance, précautions, initiatives...)

Enjeux identifiés sur la parcelle	Prise en compte des enjeux par les candidats
Biodiversité potentielle (présence de bois mort, strates de végétation, très gros arbres vivants, arbres à cavités ...)	Prise en compte des enjeux écologiques dans la gestion courante (Conscience des enjeux, précautions employées, engagements pris...)
Conformité de la végétation (par rapport à un biotope « optimal »)	Intégration des enjeux lors de l'exploitation (gestion des rémanents, état des sols après récolte, ...)
Présences d'espèces et d'habitats sensibles	Cohérence des objectifs du plan de gestion avec les enjeux relevés
Sensibilité des sols au tassement	Adéquation des récoltes (rotations et niveaux de prélèvement)
Répartition du capital sur pied par essences	Fréquence et qualité des travaux sylvicoles
Qualité des bois	Connaissance des enjeux liés au changement climatique
Valeur d'avenir des tiges	Qualité de l'exploitation
Etat de la régénération	Modes de commercialisation
Accessibilité de la parcelle	Conscience et intégration des enjeux d'usages et culturels dans la gestion
Sensibilité gibier	
Etat sanitaire du peuplement	
Rôle de protection de la forêt	
Fréquentation de la propriété et de la parcelle	
Patrimoine culturel sur la propriété et la parcelle	

 **VOLET ECOLOGIQUE**

 **VOLET ECONOMIQUE**

 **VOLET USAGES**